Image not found or type unknown

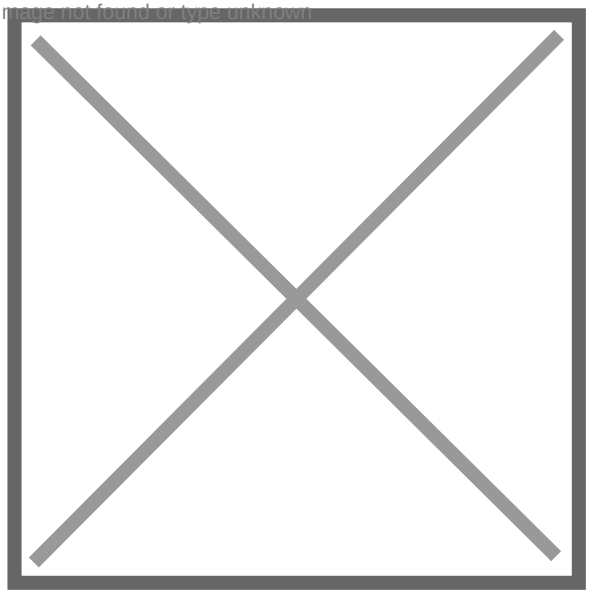

Droit de retractation d'un contrat

Par **JohnMtt**, le **01/12/2012** à **17:42**

Bonjour je signe un contrat forfaitaire de 1 an dans un club de rencontres et loisirs le 01-12-2012 et je trouve que le prix est trop élevé... j'ai déjà donne un premier paiement de 200€ par carte bancaire et eux m'ont demande de les envoyer 4 chèques pour régler le solde en 4 mois.. Est ce que j'ai el droit de rétractation? je peux annuler le contrat sans que je dois payer la totalité et me faire a la fois rembourser ce que je déjà donne??

Dans un partie du contrat ils sont mise : "En cas du rupture du contrat l'adhérent restera tenu au paiement de a totalité du prix si celui-ci n'a pas été intégralement paye..."

Merci pour votre aide...

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés